



Écrire avec Alain Souchon

Les chansons d'Alain Souchon, regards sur le monde à la fois graves et pleins de fantaisie, ont fait entrer sa poésie dans notre quotidien. Nous faisons le pari que ses ritournelles nous ouvriront aussi un chemin d'écriture.

Public

Ce stage est ouvert à toute personne ayant ou non déjà suivi des ateliers d'écriture, et désireuse d'écrire en groupe et de partager ses textes.

Objectifs

Écrire et faire évoluer des textes : fragments (prose, poésie)

Contenus

« Mes chansons, c'est une façon de caresser le monde, les gens... »

Durant le stage, les participants sont invités à découvrir ou redécouvrir l'œuvre d'Alain Souchon et à partir de propositions d'écriture issues de ses chansons, à écrire à leur tour.

Il s'agira de Jouer avec les sons, les mots, les métaphores... dans le sillage du regard tendre et percutant de cet artiste sur les sentiments et la société.

Méthode pédagogique

La méthode formalisée dans le cadre d'Aleph-Écriture est *active*. Elle repose sur l'implication, des participants comme de l'animateur. Elle est également *interactive*. Les allers et retours entre l'écriture individuelle, la confrontation en sous-groupes et les échanges en grand groupe permettent de tester régulièrement si telle ou telle hypothèse fonctionne réellement, dans la visée de créer un récit qui donne envie au lecteur de savoir ce qui va se passer.

L'intervenant

Isabelle AGERT. Orthophoniste. Elle anime des ateliers réguliers, des stages d'accompagnement dans un projet personnel d'écriture.

Évaluation

Un temps de bilan invite chacun, en fin de stage, à revenir sur ses attentes. Chaque participant est en outre invité à remplir et à adresser au centre de formation (par courrier ou par e-mail) le document-type de bilan qui lui a été adressé en même temps que sa convocation.

STAGE EN PRÉSENTIEL

• TOULOUSE

Intervenant : I. Agert

Durée : 1 j. • 6 h

Horaires : 9 h 30 – 16 h 30

Dates : 15 juin 2019

Tarifs : 75 € pour les particuliers • arrhes 30 € • Form. perm. 150 €

Prix nets de TVA

Toutes nos activités peuvent être prises en charge dans le cadre de la formation permanente (OPCA, AFDAS...) sur étude du dossier, ainsi qu'au titre d'un congé individuel de formation (CIF).